



Code de référence : 310M

Lien RNCP : [RNCP34976 - Responsable d'unité opérationnelle - France Compétences](https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34976)
(francecompetences.fr)

Lien avec une autre certification professionnelle ou habilitation :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/17824> -

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/28688>

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2145>

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/27797>

FILIERE(S) : Sécurité

NIVEAU : Niveau VI

VALIDATION : Titre RNCP délivré par ASCENCIA et enregistré le 14 octobre 2020 sous le numéro 34976

CPF : Eligible

PROFIL POUR CE DIPLOME :

Public visé :

Le contrat d'apprentissage s'adresse aux jeunes de 16 ans à 29 ans révolus. Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 ans révolus : les apprentis.es préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les personnes en situation de handicap ou ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.

Prérequis :

Titulaire d'un Bac+2 (BTS, DUT) donnant crédit de 120 CTS ou titre de niveau 5 RNCP

Modalités et délais d'accès :

Dossier de candidature : diplômes, bulletins et relevés de notes des deux dernières années, CV, lettre de motivation

Entretien de motivation et positionnement

L'inscription définitive est liée à la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise d'accueil.

OBJECTIFS PROFESSIONNELS :

Les responsables d'unité opérationnelle assument aujourd'hui des missions d'adjoint de direction dans les PME, de responsable d'une unité, d'un service, d'un département. Ils acquièrent des compétences dans les domaines du déploiement de la stratégie d'entreprise, le pilotage et l'accompagnement de son organisation, de ses ressources aussi bien financières, commerciales qu'humaines mais aussi des risques et de la qualité des processus



PASSERELLES ET PERSPECTIVES POST-FORMATION :

Emploi :

- Responsable d'unité opérationnelle
 - Adjoint de Direction (PME)
 - Responsable d'unité commerciale
 - Business support
 - Auto entrepreneur, créateur d'entreprise
 - Adjoint Chef de Service
- Poursuite d'étude possible

ORGANISATION DE LA FORMATION :

Modalités pédagogiques

Alternance de périodes en centre de formation et en milieu professionnel
 Apports théoriques, analyse des pratiques et des situations, mises en pratique
 Études de cas, simulations et échanges
 Temps de travail individuel, en sous-groupe et en groupe entier

Modalités techniques

Salles de formation, salles informatique, vidéoprojecteurs, connexion internet sans fil
 Ordinateurs fixes et portables, équipés des suites de bureautique standards, imprimantes

Programme :

En centre de formation, enseignements	Volume Horaire	En entreprise, missions possibles
Compétences spécifiques		
Bloc 1 – Traduction opérationnelle des axes stratégiques de l'entreprise		
<i>CT : Introduction au bloc de compétences</i>	3,50	Assurer la communication transversale Conduire des projets opérationnels dans le domaine de la sécurité Assurer une veille concurrentielle Analyser des écarts de coûts Analyser les documents comptables Formuler des propositions d'amélioration continue Mettre en place une politique de sécurité Collecter les informations liées au risque du travail
Middle management	12,00	
Audit sécurité	50,00	
Intelligence économique	20,00	
Gestion budgétaire de l'unité, d'un service	15,00	
Communication managériale	12,00	
Culture d'entreprise	10,00	
<i>CT : Anglais</i>	10,00	
<i>CT : Outils d'insertion professionnelle – Rapport de compétences</i>	10,00	
<i>Evaluation Etude de cas bloc 1</i>	4,00	
Bloc 2 – Pilotage et contrôle des moyens d'une unité, d'un département		
<i>CT : Introduction au bloc de compétences</i>	3,50	Mettre en œuvre des procédures Optimiser l'utilisation des outils de gestion, de contrôle budgétaire
Outils de gestion financière	12,00	
Management des processus	8,00	
Management de la performance	8,00	



Négociation (acteurs étatiques et non étatiques)	30,00	Evaluer la performance des unités Gérer et prévenir les risques Mettre en place des projets Mettre en place une stratégie de prévention contre la cybersécurité et l'espionnage industriel
Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement	16,00	
Communication interculturelle	20,00	
Gestion de projet	15,00	
Espionnage industriel	30,00	
Cybersécurité	30,00	
CT : Outils d'insertion professionnelle – Rapport de compétences	15,00	
CT : Anglais – Activity management	15,00	
Evaluation Etude de cas bloc 2	4,00	
Bloc 3 – Gestion des ressources humaines et pilotage du management		
CT : Introduction au bloc de compétences	3,50	Evaluer les besoins en recrutement Gérer les actions de formation Organiser les entretiens professionnels Créer une base de données en lien avec les ressources humaines Proposer de nouveaux outils de management Trouver des leviers de motivation Veiller à l'application de l'environnement juridique lié à la sécurité
Gestion des ressources humaines	30,00	
Gestion des compétences et des carrières	15,00	
Management d'équipe	15,00	
Droit appliqué à la sécurité	20,00	
CT : Anglais – Proximity management	15,00	
CT : Outils d'insertion professionnelle – Rapport de compétences	15,00	
Evaluation Etude de cas bloc 3	4,00	
SOUS TOTAL FFP	484,00	
Semaine intensive création d'entreprise	35,00	
Modules de révision – Préparation aux oraux	35,00	
Olympiades	7,50	

Modalités d'encadrement :

Équipe de formateurs/intervenants expérimentés, responsable pédagogique, tuteur en entreprise

Modalités d'évaluation :

1/ Une évaluation sommative individuelle réalisée par une épreuve de synthèse spécifique à chaque bloc de compétences composant le titre (mise en situation professionnelle reconstituée, présence d'un Jury). Les épreuves sont évaluées par un jury composé de deux jurés évaluateurs, dont un indépendant de l'autorité de certification.

Le contenu et les modalités d'organisation de ces épreuves sont organisées de la manière suivante .

- En fin d'épreuve, le jury de bloc évalue le travail rendu à l'aide d'une grille spécifique précisant les compétences évaluées, et pour chacune de ces compétences les seuils attendus.
- Chaque compétence fait l'objet d'une évaluation de type : Acquis ou Non acquis sur la base de critères d'évaluation.

A l'issue des mises en situation, sur la base de leurs observations reportées dans les grilles d'évaluation, les jurés complètent une fiche 'résultats à l'épreuve de synthèse'. Cette fiche est remise au Jury de certification pour sa délibération.

2/ Une évaluation à l'issue du parcours de formation reprenant l'ensemble des acquis des blocs de compétences :



Le candidat présente en fin de parcours un rapport de compétences composé d'une contextualisation de son expérience professionnelle, de ses activités menées en réel sur le terrain, sur son périmètre en responsabilité. Le candidat réalisera une fiche de compétences pour chacun des blocs afin d'illustrer sa participation aux activités professionnelles et sa capacité à observer et préconiser des actions cohérentes avec un contexte professionnel.

Enfin, il résoudra une problématique commandée, diagnostiquée ou observée en proposant des améliorations significatives pour l'organisation, l'unité, le département, le service. Ce rapport donne lieu à un écrit et à une soutenance de 45 minutes devant un jury de professionnels.

Validation possible en VAE

Validation

Pour tous les candidats au titre, exceptés les candidats en processus de validation des acquis de l'expérience. Le jury de certification est seul, habilité à délivrer le Titre. A l'issue, le jury peut :

- Délivrer le titre complet
- Décider d'une validation partielle
- Ne pas attribuer le titre

Pour délibérer, le jury dispose des éléments suivants :

Les résultats du candidat aux épreuves de synthèse des blocs. Ces résultats sont transmis par l'intermédiaire de la fiche « résultats aux épreuves de synthèse ».

La ou les attestations de certification, pour un candidat ayant déjà acquis un ou plusieurs blocs de compétences.

Le jury peut décider d'une validation partielle du titre. Dans ce cas le jury dresse la liste des blocs de compétences validés et la reporte dans une attestation de certification remise au candidat. Le jury devra motiver sa décision et apporter au candidat des conseils et préconisations, notamment en termes de formations complémentaires éventuellement nécessaires, afin de lui donner les meilleures chances de pouvoir se représenter à la certification avec succès. Le candidat devra donc s'il le souhaite se représenter ultérieurement à l'examen, aux épreuves lui permettant de valider les blocs de compétences non validés par le jury de certification, et le cas échéant en justifiant de démarches conformes aux préconisations de celui-ci. L'ensemble de ces démarches pourra être conduit dans un délai correspondant à la limite de la validité du titre.

Nombre de participants :

8 à 10 candidats

Durée de la formation :

1 an soit 562 heures, rythme prévisionnel : 38 semaines en entreprise et 14 semaines en formation.

Tarifs de la formation :

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 «fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage».

Apprenti :

Article L6211-1 « la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Employeur du secteur privé:



Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences (OPCO) concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).
Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé, tarif de la formation = 8160 €

Employeur du secteur public:

Pour le secteur public territorial, 50% du coût de la formation (8160€) est prise en charge par le CNFPT, le reste est payé par l'employeur (qui a le droit aux aides de l'Etat)

Pour les autres secteurs publics, le coût de la formation est pris en charge par l'employeur.

Accessibilité handicap :

Les locaux de l'UFA sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Adaptation pédagogique possible pour les personnes handicapées, suivies par la référente handicap de la structure

Référente handicap de l'UFA Saint Charles : Sophie GATAUX



Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'inhabilité et/ou contre-indication médicale.

Référente handicap du CFA Jean Bosco : handicap@cfajeambosco.fr

TAUX DE LA DERNIERE SESSION DE FORMATION :

Taux d'obtention des diplômes	Début de la formation 09/2022, 1ère promotion
Taux de poursuites d'études	Début de la formation 09/2022, 1ère promotion
Taux d'interruptions en cours de formation	Début de la formation 09/2022, 1ère promotion
Taux d'insertion professionnelle à 6 mois	Début de la formation 09/2022, 1ère promotion

COORDONNEES :

<p>UFA SAINT CHARLES 1 Rue du Brouage 02300 CHAUNY Tél : 03 23 52 10 50 Mail : lpaincharles@gmail.com</p>	<p>Coordonnées développeuse d'apprentissage UFA, référente entreprise : Mme Isabelle DEVOS Tél : 07 89 01 72 87 Mail : isabelle.devos@saint-charles-chauny.fr</p>
---	---



	<p><i>Coordonnées développeuse d'apprentissage CFA :</i> <i>Mme PEUDEPIECE Julie</i> <i>Tél :06 86 52 99 83</i> <i>Mail : peudpiece.j@cfajeambosco.fr</i></p>
--	--